LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Ere vulgaire.

SEPATIDI 27 du mois Brumaire.

Dimanche 17 Novembre 1793.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la fouscription est de 42 liv. par an. de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi deivent être adressées au citoyen Fontanille, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le rer. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ITALIE.

De Livourne, le 12 octobre.

Un vaisseau anglois, arrivé ici en six jours de Toulon, nous apprend qu'il arrive journellement dans ce port des troupes d'infanterie & de cavalerie, tant l'hagne que de mupes a intanterie & de cavareire, tant signe que de divers autres états. C'est, ajoutent les oi s, une chose singuliere que la diversité des langues parlées dans cette armec; mais il reste à desirer que les jalousies & les préventions nationales ne causent pas de fréquens démêlés entre ces différentes troupes.

Quoique Hood se croye en sûreté dans cette place, les alliés sont invités, de toute part, d'y faire passer de nouveaux rensorts. L'Angleterre y envoye sept ou huit régimens; Naples souruit, au-delà de son contingent, 850 hommes de cavalerie qui ont dû s'embarquer le 1et, de ce mois. Ces précautions seront nécessaires incessamment, attendu que les François rassemblent des forces sans nombre pour attaquer Tou on, & l'amiral Hood en est instruit de la maniere la plus policive.

AUTRICHE.

De Vienne, le 26 octobre.

Le baron Herbert, notre ambassadeur à Constantinople, a follicité vivement auprès de la Porte la permission, pour les Autrichiens, de construire des magasins à Galacz, où les bâ-timens descendus par le Danube viennent décharger leurs marchandises pour les transporter ensuite par mer. Le resus obsiné de la cour ottomane d'accorder cette demande, fait le plus grand tort à notre commerce sur le Danube & dans la mer Noire.

La cour vient de publier que la nation hongroise a of-fert à l'empereur de lever une armée de cinquante mille hommes, pour le commencement de la campagne prochaine.

Cependant les contributions des états de Hongrie, pour la guerre actuelle, montent à deux millions de florins de moins que la taxe imposée lors de la guerre contre les Tures; ce qui fait croire qu'il y sera suppléé par un em-

Les états de ce royaume ont offert une somme d'argent

pour la levée da corps libre de Giulay, qui prendra le nom

de volontaires hongrois de Giulay.

Les états d'Autriche ont fait de nouvelles représentations sur la derniere levée de soldats. Ils infistent vivement sur les cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles cruels effets qui en résultent pour la population de l'articles en résultent pour la population de l'articles en resultent pour la p chiduche, & ils ajoutent cette phrase remarquable: « il seroit sans donte juste que chaque bras enlevé à l'agriculture & aux manufactures occasionnat une diminution dans les impositions que le fléau de la guerre, si souvent injuste, continue à exiger, comme si les réproductions étoient les mêmes après l'en-lévement des hommes utiles qui les sont naître».

De vieux officiers qui reviennent de l'armée, & qui ont servi dans la guerre de sept ans, disent que jamais ils n'ont été témoins d'un seu sussi terrible que celui qui a été entretenu par les François à l'affaire de Maubeuge. Nos troupes ont fait des merveilles; mais les françois, ajoutent-ils, se sont battus avec la plus grande intrépidité. Les alliés ont perdu dans les trois journées des 14, 15 & 16 plus de 4000 hommes; mais les François doivent en avoir perdu davantage. L'assurance qu'ils ont d'être soutenus ou remplacés par leurs freres d'armes , donne à leur armée une énergie dont les nôtres sont à peine fusceptibles.

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 novembre.

Hier, le lord maire, accompagné de plusieurs échevins & du président & directeurs de la communauté des boulangers, firent une visite à M. Dundas, relative au parti pris par les garçons boulangers de ne point travailler les dimanches. L'administration doit traiter cet objet aujourd'hui.

Il est extrêmement nécessaire que nos frégates & nos cor-faires veillent avec attention sur les ports de la France Nous savons que plusieurs vaisseaux américains ont trouvé le moyen d'y introduire des provisions de toute espece.

On vient d'envoyer à Douvres des ordres à tous les mili-taires de se tenir prêts au premier signal, & au commandant de la place de monter incessamment tous les canons sur les remparts.

Il paroît que les puissances coalifées ont renoncé pour cet hiver à toutes opérations hostiles; le prince de Cobourg s'est l retiré à Mons, où il a établi son quartier-général. Il croit

e par un agen étoit d'égorge place aux Au s de couronn vrée d'Artois

date du 21 t en insurrec percur voulo mille fufils ipes du cam n mouvemen rmet de marche est vive.

ettre datée de

cette ville no purge chaque millions on pris de la fa , de la même u Rlin a été produite : 4

r les hommes ieurs affaires, nent & qui a ressentir les soldats répuverement un les Autri-

i , représent dans leurs e de Tours, ne avoit mit ut lieu dans

che ; le rerrêté par lerebellion, & iminel établi ui doit faire aute-Loire. rendu , le convois miions pour le

supprimées; - Les baieu. - Plur la tranflafrançois: urront faire le pain fera rt de leigle

es détails .

y être en sûreté sous les forteresses de Condé, Quesnoy & Valenciennes.

Toutes les sociétés populaires de l'Angleterre ont nommé des députés pour assister à la convention qui doit se tenir en Beosse, pour aviser aux moyens d'obtenir une réforme par-lemesser. Si ces députés veulent avoir toutes informations relatives à un objet aussi important, ils n'ont qu'à lire la lettre du duc de Richmont à M. Sharman, & les harangues de Pitt dans le sénat sur la nécessité de cette réforme; ils pourront établir sur ces pieces les bases de leurs pétitions & de leurs doléances.

On affure que, pour subvenir aux frais de la guerre, M. Pitt se propose de lever des taxes sur les chiens & les cheminées.

De tous les vaissaux engagés par la compagnie pour le voyage de l'Inde, six ont ordre d'être prêts à faire voile le 24 novembre, huit pour le 8 décembre, cinq pour le 8 janvier, quatre pour le 22 janvier, cinq pour le 8 mars, six pour le 23 mars, cinq pour le 6 avril, & trois pour le 21 avril.

Les régimens qui formoient le camp dans le voisinage de Brigmstolme en partent successivement; il n'y a que ceux destinés à couvrir la côte, qui ignorent encore le jour de leur départ. Ils ne sont nullement contens des quartiers d'hiver qui leur sont désignés : dès que le jour est fermé, le eri général dans le camp est point de granges, point de granges. & ce cri est entendu par tous les orficiers, qui en sont sort embarrasses : i's ont envoyé dernierement un aide-de-camp pour tâcher d'appaiser le tumulte qui commençoit à éclater dans un des régimens; mais cet officier, loin de réussir dans mission, a failli être foule & fort maltraité. Il n'est malheureusement, dans le moment où nous sommes, que trop vrai que, menaces d'une invafion, il regne une apathie & un mécontentement général dans le camp, particuliérement parmi les troupes que l'on a fait venir de loin, & que l'on a grachées à leurs femmes & à leurs enfais, qui par la font réduits à la plus grande misere. Cette disposition des esprits a été encore aigrie par les ordres donnés derniérement de prolonger la levés du campement, & par l'incertitude où sont huit de ces régimens sur leurs quartiers d'hiv-r. Les officiers subalternes menacent de donner leur démission, fi on les envoie hiverner dans des granges ou dans des cantons inhabités, & exposés à toutes les intempéries des saifons.

La corporation de Dublin refuse d'admettre parmi ses membres les carholiques romains, quoique les loix leur accordent expressement ce privilege. On voit évidemment que c'est là une manœuyre du gouvernement, qui veut avoir l'air de favoriser les catholiques, tandis que sous main il porte les exporations à les exclure de toutes les charges. C'est ainsi que l'on joue les cinq fixiemes de la nation irlandoise, qui sans doute se lassement de la nation irlandoise, qui sans doute se lassement de les charges du machiavélisme ministériel.

La formation d'un corps d'artillerie, objet dont on a été fi long-tems occupé en Hollande, est ensin décidée; les officiers, émigrés français pour la plupart, ont déjà prêté le serment requis: ce corps, qui doit former deux brigades, sera sous les ordres immédiats du prisce d'Orange, aujour-d'hui géséral d'artillerie.

Deux banquiers d'Amsterdam ont ouvert un emprunt au nom de Monfieur & de Monfiegneur comte d'Artois : cet emprunt doit porter cinq pour cent d'intérêt, & le principal dois être hypothéqué sur des sonds françois que ces princes acourront.

acquerront.

Le dey d'Alger a tiré fur la Suede une lettre de change de 12,000 rixdallers : cette lettre de change renemble un

peu à celles qu'écrivent souvent nos voleurs en Angletene quand ils ordonnent à M. un tel de déposer 5 liv. sterling dans un tel endroit.

Le parti ministériel se réjouit de voir que l'opposition sera très-soible à la prochaine session du parlement, attend que les principaux membres l'ont abandonée : cette ju devroit être bien tempérée par la création d'une opposition populaire qui commence à éclater dans les principales ville des trois états d'Angleterre, d'Irlande & d'Ecosse. Tout ces villes, sans s'être concertées, demandent à la sois les villes, sans s'être concertées, demandent à la sois le clairement manifesté est fort au-dessus d'une opposition dans les chambres, & l'influence ministérielle est sûrement moins forte contre lui que contre des membres que le ministre a tant de moyens de subjuguer d'une manière ou d'une autre.

FRANCE.

De Paris , le 27 brumaire.

Le ministre de la guerre, autorisé par un décret à nomme det interprêtes auprès de chaque dépôt de prisonniers de guerre & voulant éviter que des hommes sans morale & sans civilms soient journellement occupés à asseger les bureaux de son administration, vient d'inviter le comité de correspondance de amis de la liberté & de l'égalité, à lui faciliter les moyens de faire un choix aussi précieux pour l'humanité que prositable pour la république.

Cartaux va commander l'armée d'Italie; Doppet commandera en chef celle de Toulon, Lapoype commande soss la colonne-gauche de cette armée, qui est à Souliers; Dom va commander en chef dans les Alpes.

Les rebelles errans, embarrasses d'une soule de semmes d'ensans, & sans subsitances, parcourent, par hordes, ke pavs de Mayenne, Lavai, Fougeres & Autrain. Bientôt à leront vaincus & exterminés. Les gardes nationales du Calvados & de la Manche marchent au-devant d'eux, & mot treat d'autant plus d'ardeur que les atrocités commisses pa les révoltés ajoutent à l'indignation qu'ils inspirent.

Voici l'acte d'accusation que nous avons annoncé hier contre Pierre Manuel.

Pierre Manuel est accusé d'avoir été un des complices de la faction literici.le, dont phuieurs auteurs à complices ont dejà eté frappés du glaive la loi ; d'avoir tout employé pour foulever les departemens contre l'atijà d'actré fin, Petion & lui ont imaglia les journées de 2 & 3 feptembre bien loin d'empêcher l'effet de cés matheureuses journées, en sa qualit de procureur de la compune, il a , ainit que s'es complices, encouragé la sieurs de ce matiacre, en leur donnant à baire au moment où il etoit à distrave plusseurs départés de l'assemblee législative, ses complices; d'avoir, de complicité avec l'étion de autres, dirigé le vol fait au garde-meuble, dassé même mois : & énestiet les auteurs de ces vols ont eté reconnus tous, pour ses échappes des prisons de Paris, dans les journées des 2 & 3 s. ptembre. Et su quelle fattitivé, il ces journées n'avvient pas été dirigées, ces veleurs de professa auvient pas faite, de la combinais on des auteurs.

Manuel abriant du pouvoir que lui donnoit fá place de procureur de la commune, à procuré l'évation du ci-devant prince de Poix, mis en anellation quelques jours après la journée du 10 août 1792. Une femme, atuations à ce fujer, qui ont été transmités au comité de sireté genéale la convention, dont Manuel est devenu depuis membre: d'avoir tout en ployé pour que la ci-devant famille royale fût mise en la maison du mittre de la justice; de maniere que son opinitareté sur in grande en cue circonstance, qu'il sallût que les commissaires nommés par la municipaire pour cette translation, deliberassent que Capet & fa famille seroient mis sus la tour dit temple, ce qui donna beaucoup d'humeur à Manuel & à settion, d'avoir demandé au consoil-général de la commune à être auous à

fe fair
tifs at
les en
de la
tion,
Tuilen
d'hone
pour a
tyrans
conver
y port
etoir t
ne pa:
Mia
papier
après,
voter
daleux

Le Gabri Marie vainc Pierre devan fubi 1 Le chard de ce manos

ehner

territ

leurs

d'anar

Pla voile recon Raifo gédié noie. le coi losop

Le

premifent production public fa fan croit faire vénériquend

rendar du jo le loi motiv de la confei bliffen toyen dont

à tou

en Angletene 5 liv. sterling

ue l'opposition ement, attendu le : cette joi l'une opposition rincipales ville Ecosse. Toute at à la fois la tremen une opposition e est sûremen ces que le minaniere ou d'une anière ou d'une en la siriere ou d'une est que le minaniere ou d'une est sûremen ces que le minaniere ou d'une est sur l'opposition d'une est

cret à nommer niers de guerre, & fans civilme eaux de fon ad respondance de r les moyens de que profitable

oppet commanmande fous lu Souliers; Doms

e de femmes à ar hordes, le ain. Bientòt il onales du Calcux, & morcommifes parent.

oncé liier contre

de la faction liberappès du glaive te as contre Paris à a ce 3 feptemble ; en fa qualité de , encourage les auoù il étoit à diare libes; d'avoir, de de-meuble, dans lus tous, pour les f. prembre. Et paleurs de professa te avoir en lieu que

le procureur de la x, mis en arrelace femme, acueltonne des déclaraintrete générale de d'avoir tout ena maifon du miin grande en cuttr la municipalité d'eroient mis das .
Manuel & à l'ei à cure autous à

se faire délivrer une expédition de tous les arrêtés de la commune, relatifs au ci-devant roi & à sa détention dans la tour du Temple, à l'effet de
les envoyer au roi de Pruste, qui étoit alors avec son armée dans les plaines
de la Champagne : d'avoir sait la motion que le prélident de la convention, qu'il a qualissé de prélident de la France, tût logé au château des
d'honneur, à l'insta des tyrans; il est à remarquer que c'étoit son complice Petion qui étoit préndent : d'avoir sait incarerer différens citoyens,
pour avoir demandé la suppression de quelques tableaux représentans les
tyrans : d'avoir dit à un courier qui etoit venu apporter des dépêches à la
convention : courier, cu vas sans doute partir pour la Belgique, & tu vas
y porter une nouvelle bi n cruelle : le roi vient d'être condamné. Manuel
toit rellement affecte de ce juste jugement, qu'il partit de la faile pour
ne bas l'entendre prononcer.

y porter une nouvelle bi n cruelle: le roi vient d'être condanné. Manuel etoit tellement affecte de ce julie jugement, qu'il partit de la falle pour ne pas l'entendre prononcer.

Manuel a encore éte vu à la fin de l'appel nominal laisser tomber un papier, & foi mouchoir ; qu'il a ramasse le tout, & est entré, un instant après, faivi de l'infame Châtel, en bonnet de nuit, qui s'est présenté pour voter dans l'affaite du ci-devant roi; ce qui a donné lieu à des débats l'eandaleux, dans le cours desquels, Manuel a traité les députés de la Montague, d'anarchities, de s'esterats & d'assains; c'est à la fuite de cette icene estioyable, que Manuel a depuis donné sa démission.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Le tribunal révolutionnaire a consamné à la peine de mort Gabriel Custy, député de Caen, mis hors la loi; Albert-Marie Romé, ci-devant marquis, général de brigade, convaincu de correspondance avec les rebelles de la Vendée; & Pierre Gabriel Gilbert de Voisius, ci-devant président au ci-devant parlement de Paris, émigre. Ces trois condamnés ont subi leur jugemennt avant-laier sur la place de la Révolution.

Le même tribunal a condamné à mort Jean-Nicolas Houchard; ci-devant général de l'armée de la Mofelle, enfuits de celle du Nord, convaincu d'être auteur & complice des manœuvres & intelligences qui ont eté pratiquées avec les ennemis de l'extérieur, tendant à leur faciliter l'entrée sur le territoire de la république, & faciliter par-là le succès de leurs armes. L'exécution a eu lieu hier.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 25 brumaire.

Plusicurs sections viennent déclarer qu'elles ont déchiré le voile qui cachoit l'imposture & la superstition, & qu'elles ne reconnoissent plus d'autre culte que celui de la Vérité, de la Rasson, de la Philosophie; elles ont fermé leurs églises, congédié leurs prêtres, & porté les effets précieux à la monoie. Ces déclarations sont couvertes d'applaudissemens, & le conseil applaudit à ces opérations révolutionnaires & philosophiques.

Le patriote Vaclet, vient faire hommage au conseil, des premiers momens de sa liberté. Il vient annoncer, qu'il se sent plus que jamais, l'ardeur de continuer son apostolat révolutionnaire; il demande à être autorisé à établir une tribune publique où il puisse precher le républicanisme. Chaumette en sasant sentir au conseil la nécessité des tribunes publiques, croit aussi que la respectable vieillesse a seule le droit d'y saire entendre au peuple, les accens de la vérité, & que la vénération qu'inspire les cheveux blanes suppléera à l'éloquence qui manque quelquesois aux vieillards: cependant, rendant justice au zele patriotique de Varlet, il requiert l'ordre du jour, motivé sur ce que tout citoyen peut saire ce que le loi ne désend pas. Le conseil accepte l'ordre du jour ainsi motivé, & arrête en outre sur le requisitoire du procureur de la commune, qu'une députation prise dans le sein du conseil se présentera à la conveation pour y demander l'établissement des tribunes publiques & restrum, où chaque citoyen puisse consacret pour le benheur du peuple les moyens dont l'aura partagé la nature, & que cette mesure s'étende à toutes les places de la réguldique.

Un membre en annonçant le succès qu'a le ministere des représentans du peuple dans l'armée du Rhin, où l'argent est au pair des assignats, ajoute qu'hier, au théâtre de la République, la recette a présenté une somme de 300 & quelques livres en especes; de viss applaudissemens accueillent ces heureuses nouvelles.

Chaumette toujours occupé de ce qui peut contribuer à l'instruction publique, requiert & le conseil arrête, qu'une commission sera nommée pour aviser aux moyens de celébrer dignement, dans les sêtes publiques, la Vieillesse, le Malheur, & les vertus sociales.

Le procureur de la commune annonce, qu'on lui a fait des plaintes sur l'isactivité des forges; il requiert & le confeil arrête, qu'une commission sera nommée pour se transporter à la commission centrale des armes, asin de s'y instruire du nombre des atteliers, en surveiller les travaux, ainsi que ceux des forges & des fabriques d'armes qui sont dans Paris.

CONVERTION NATIONALE.

(Presidence du citoyen Laloi).

Suite de la seance du 25 brumaires

Après avoir entendu son comité de la guerre, la converttion décrete que tous les citoyens employés dans les armées seront, dans le délai de deux mois, passer au ministre leurs titres ou brevets sur lesquels seroir inserit le nom du tyran, afin qu'il leur en soit délivré d'autres au nom de la république.

Le général Westermann envoie des sceaux de Louis XVII enlevés aux rebelles de la Vendée. Ces sceaux seront anéantis.

La société de Limoges écrit que les trois suppléans de seux Lesterp-Beauvais se trouvant en air station comme gens sufpress, ce député, qui a été puni de mort, ne peut être remplacé; elle demande que la convention laisse aux sociétés populaires le choix des cirayens qui devroient remplacer les ex-députés, dans le cas où le mombre des suppléans seroit éputé. — La convention improuve cette lettre, comme renfermant des principes attentatoires à la souveraineté du peuple; elle charge son comité de salut publie de lui présenter un mode pour le complément des députés.

Une députation de la commune de Paris est admis à la barre; Hébert qui porte la parole, demande la suppression d'un établissement qui pese sur le peuple, & dont le despotisme se servoit pour étousser, par des espérances trompeufes, les cris de la misere. C'est de la loterie ci-devant royale dont il provoque l'anéantissement; il demande aussi que l'on frappe tous ces bureaux de lotteries étrangeres, qui chaque mois, enlevent à la république des sommes très-consi-dérables. Chaumette, procureur de la commune, parle ensuire ; il prie la convention d'autoriser la municipalité de Paris à transférer dans la salle du ci-devant Théatre-François, l'Opera national, dont la falle qui n'avoit été construite que pour un service provisoire, manque de solidité, & menace ruine. Il observe que la partie méridionale de Paris ne contient aucun établissement public, & que l'Opera ne pourroit être transféré au nouveau théâtre, dit National, situé rue de la Loi , ci-devant Richelieu , à cause du voisinage de la Bibliotheque Nationale : monument précieux , qui est le grand dépôt des connoissances humaines, que les etrangers nous envient , & dont il faut soigneusement écarter les brûlots. Chaumette demande aussi, que les bâtimens dépen-dant du ci-devant évêché, soient rounis à ceux de l'Hôtel-Dien , afin de procuser aux malades & fur-tout aux fenurues en couche; un air plus salubre avec plus d'aisance. Ces pétitions font vivement applaudies : plufieurs membres les

convertissent en motion.

La convention supprime les loteries; il n'y aura plus d'autre tirage que celui dont les mises ont été autorisées-le comité des finances présentera un projet sur le mode de cette suppression. Les comités des domaines, des finances, & de salut public examineront la demande relative à la translation de l'Opera national. Les presbyteres abandonnés par les ci-devant curés, feront confactés à des établiffemens pour l'sumanice fouffrante & pour l'éducation publique. La mumicipalité de Paris est autorifée à disposer provisoirement des bâtimens du ci-devant évêché pour les réunir à l'hôteldieu, & fa.re que chaque malade ait un lit séparé & distant de celui de son voilin de trois pieds au moins. La dénomination hôtel dieu cft supprimée, & sera remplacée par celle-ci : hospice d'humanité.

La convention réhabilite la mémoire de Labarre, d'Abbeville, qu'un jugement inique du ci-devant parlement de Paris, arraché par le fanatifine, fit périr ignominieulement fur l'échaffaud. Ses héritiers feront rétablis dans la possession de ses biens consisqués; &, en cas de vente, une somme égale au prix leur sera remise par le tréser public. — Le c m é de salut public est chargé d'examiner s'il ne conviendroit pas dériger à Paris, ainsi qu'à Toulouse qui a vu périr Calas & Sirven, des colonnes aux mânes des victimes de la superstition & du fanatisme.

La commune de Mont-Martre, en apportant les dépouilles de son église, demande à porter le nom de Mont-Marat. Les sections du Bonnet-Rouge & de Marat apportent aussi sa crdotaux : celle de Marat demande la translation de l'Opéra au thâtre ci-devent François. Sur la proposition de Fabre-d'Estantine, l'on charge le comité d'instruction publique d'examiner si les théâtres, où s'exerce une sorte de sacerdoce fur la penfée, doivent être livrés à la cupidité des

Le commiffa re du conseil-exécutif, mandé à la barre pour rendre compte des motifs de l'arreftation du courier expédie par le reprélentant Lecarpentier, comparon, & est renvoyé

au comité de sûreté générale.

L'ex-député Lidon , mis hors de la loi , avant de se brûler la cervelle, a bleffé griévement deux gendarmes qui alloient le faifir. — Il fera accordé, fur les biens de ce conspirateur

600 liv. à chacun de ces gendarmes.

Duperray, l'un des vingt-un traîtres punis de mort, a laisse à Paris deux si-les qui sont dans la plus grande mifere, & qui demandent des secours pour retourner dans leur pays, le département de Vaucluse. La convention accorde 300 liv. à chacune des filles de Duperray.

Barrere, au nom du comité de falut public, fait rendre trois décrets relatifs aux subfistances pour la marine , pour les armées de terre, & pour toutes les communes de la

république. Voici le texte de ce dernier dééret :

Art. 1es. Les corps administratifs & les municipalités feront approvisionner les marchés, conformément au décret

du.

II. Les corps administratifs, les municipalités & les citoyens ne pourrent s'opposer à la circulation & au transport des grains mis en requifition pour les armées, pour le départe-ment de Paris & pour l'approvisionnement des marchés, sous quelque prétexte que ce soit, quand même ils prétendroient

n'en avoir pas une quantité suffisante pour leur consom.

III. La commission des subsistances & des approvisionnemens fera remplacer successivement, & en proportion des besoins réels & effectifs, la quantité de grains qui aura été tirée de chaque commune ou canton, & qui seua nécessaire à la con-sommation des habitans ou des armées.

IV. La mouture seia uniforme; il ne pourra être extrait plus de quinze livres de son par quintal de toute espece de grains; & cependant tout citoyen qui ne fera pas boulanger pourra faire moudre ses grains plus économiquement & en

faire extraire moins de son.

V. Les boulangers ne pourront faire & vendre qu'une même

espece de pair. VI. Pour accélérer l'approvisionnement des armées & distribuer du pain qui puisse se conserver autant que les cir-constances peuvent l'exiger, le pain sera composé de trois quarts de froment & d'un quart de seigle, ou d'un quart d'orge dans les lieux où l'on ne trouvera pas une quantité suffilante de seigle.

Le Hôtel !

& de

qui de

LES fions

fait fe

de lei

mais l

efficac

des f celles

å nos & fur en Fi les F

eu ce de ve

voud traitâ échar

ne ur

la na

d'un

dans

chée

attac

prép

mini

L

à ne

ther

la gr

réci

que

cont

elle

der non

A

VII. Il est recommandé aux commissaires des guerres & à tous les agens employés près des armées, de surveiller les

boulangers & la préparation du pain.

Seance du 26 brumaire.

Le suppléant de Carra est admis à sièger dans la convention.

Les bataillons parisiens de la premiere requisition doivent partir demain pour la plupart. Dans ces bataillons se trouvent de jeunes Anglois naturalises, qui desirent servir la république ailleurs que vers le Nord, parce que là ils auroient à combattre peut-être contre leurs parens. Cette observation, faite, par Camille Desmoulins, est renvoyée au comité de

falut public.

Les personnes détenues à Chantilly faisoient une chere délicieuse; ils accaparoient la viande, les œuss & le beurrs de tout le canton : le comité de surveillance de cette conmune a fait diminuer cette euifine, en arrêtant que les détenus auroient seulement à diné la soupe & le bouilli, & à foupé le rôti & une salade ou un plat de légumes. — La convertion approuve cet arrêté: plusi urs membres proposeat de le convertir en loi générale, en ajoutant que les détenus mangeront tous les mêmes mets à une même table, les pauvres aux dépens des riches. — Cet ordinaire paroît somptuex à quelques membres, qui proposent de rationner les détenus, comme le sont les désenseurs de la patrie. — On rejette une telle affimilation , comme choquante pour nos braves defenseurs. - D'autres proposent de fixer à 20 sols la valeur de la nourriture journaliere des détenus. - Camille Desmoulins rappelle que l'empereur Tibere, en parlant des prisonniers, disoit qu'il falloit leur laisser l'usage tant qu'ils n'étoient pas condamnés. - Après quelques autres débats, sur la proposition de Levasseur, la convention decrete que, dans toutes les maisons d'arrêt, les détenus seront tous nourris de la même maniere & frugalement, & que les riches paieront pour les pauvres.

LOTERIE NATIONALE DE FRANCE

Second Tirage de Brumaire.

7. 37. 28. 32. 63.